

mis en ligne le 31/10/2025

ARRETE DE PERMISSION DE VOIRIE

N° 405/2025

Le Maire,

Vu la pétition présentée par Monsieur HERVEOU Sylvain, commerçant L'Huitre D'Oléron
Pour l'activité commerciale sise 27 Place du marché à La Suze/Sarthe ;

A l'effet d'obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière, article L 115.1 à L 116.8 et L 141.2 à L 141.12, R 115.1
à R 116.2 et R 141.12 à R 141.22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 1996 fixant les règles
d'occupation du domaine public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°119/2024 fixant le tarif des redevances
à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public routier communal ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le pétitionnaire est autorisé à occuper du mois d'octobre de l'année N au mois d'avril de
l'année N plus 1, le domaine public place du Marché en dessous des marches se trouvant près l'arrêt de
bus et devant l'hôtel St Louis. La surface d'occupation du domaine public est de 4 m².

Article 2 – Cette autorisation est valable un an et elle est renouvelable par tacite reconduction pour une
durée d'un an également.

Article 3 – En cas de modification de l'emprise, le pétitionnaire devra en informer le Maire de la
commune de La Suze sur Sarthe avant toute exploitation. Pour rappel, un passage devra toujours être
disponible entre l'hôtel st Louis et le banc du pétitionnaire.

Article 4 – Les tarifs d'occupation du domaine public sont fixés par délibération du conseil municipal
chaque année pour l'année suivante. Ils seront donc appliqués d'office aux pétitionnaires qui devront s'en
acquitter.

Article 5 – Sauf indication contraire, le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'en a pas été fait
usage dans le délai d'un an, à compter de sa date d'approbation.

Article 6 – Le non-respect du règlement de la voirie pourra entraîner la nullité absolue de la présente
autorisation, sur décision du Maire.

Article 7 – La présente permission de voirie annule et remplace la permission de voirie numéro 130/2021
datant du 18 mai 2021.

A La Suze sur Sarthe, le 2 octobre 2025

**Monsieur le Maire de
La Suze sur Sarthe
Emmanuel D'AILLIERES**

